

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU COMITÉ SPORTIF DÉPARTEMENTAL DE BILLARD D'INDRE ET LOIRE DU 23 novembre 2024

L'Assemblée Générale Elective du CSDB37 s'est tenue le samedi 23 novembre 2024 à la Maison des Sport de Touraine à Parçay-Meslay, à 10:30.

1. Accueil et pointage des représentants des clubs

Tous les Clubs du CSDB37 étaient représentés : Val d'Amboise, Joué-lès-Tours, Loches, Ste Maure de Touraine, St Pierre des Corps, Tours, Langeais, Montlouis, Avoine.

Les membres du Comité Directeur sortants

Présents : L. ETTEN, Ch. VIET, P. Le NOACH, JM COUDERT, N. MAUCLERC

Voir en Annexe la liste des participants

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui se sont déplacées pour cette élection importante qui lance une nouvelle olympiade.

2. Présentation des candidats

Tous les clubs étant représentés la Présidente remercie les représentants des clubs de s'être déplacés. Lynda demande aux candidats qui ont déposé valablement leur candidature respective et qui répondent à tous les aliéas de l'article 2.2.2 des statuts de l'Association, de se présenter.

Se présentent :

- Jean-Michel COUDERT
- Nicolas MAUCLERC
- Patrick LE NOACH
- Quentin MANDEREAU
- Jean-Louis HAYES
- Véronique SAUVAGE
- Raul CARVALHO
- Lynda ETTEN

3. Constitution du bureau de vote

Christian VIET et Laurent ETTEN se portent volontaires pour constituer le bureau de vote.

4. Vote pour l'Élection du Comité Directeur

Après un rappel des modalités du vote, les délégués de clubs viennent déposer leurs bulletins de vote dans l'urne prévue à cet effet et parapher le registre de participation au vote.

5. Dépouillement et annonce des résultats

Le bureau de vote procède au dépouillement sous les yeux de l'ensemble des membres de l'assemblée, Christian VIET annonce les résultats :

- 29 suffrages exprimés ont été comptabilisés dans l'urne soit la totalité des voix dont disposaient les délégués des clubs présents de l'assemblée.
 - Michel COUDERT 29 voix Elu
 - Nicolas MAUCLERC 29 voix Elu
 - Patrick LE NOACH 29 voix Elu
 - Quentin MANDEREAU 29 voix Elu
 - Jean-Louis HAYES 29 voix Elu
 - Véronique SAUVAGE 28 voix Elue
 - Raul CARVALHO 29 voix Elu
 - Lynda ETTEN 29 voix Elue

6. Réunion du Comité Directeur nouvellement élu

Le Comité Directeur nouvellement élu se retire pour désigner son nouveau président.

7. Vote pour l'Élection du Président

Le nouveau Comité Directeur propose à l'assemblée, Lynda ETTEN à la Présidence du CSDB37. Compte-tenu qu'un seul candidat se présente à la Présidence du CSDB37, les scrutateurs proposent que le vote soit réalisé à main levée. Le nouveau CD demande alors si un ou plusieurs délégués souhaitent un vote à bulletin secret, la réponse est négative. Il est alors procédé au vote à mains levées.

Lynda ETTEN est élue Présidente du CSDB37 à l'unanimité.

8. Nomination du trésorier

La présidente fraîchement élue remercie l'assistance et indique que le Comité Directeur à élu Patrick LE NOACH, trésorier du CSDB37.

9. Clôture de l'Assemblée Générale Elective

Avant de conclure la réunion, La Présidente indique qu'en vertu de l'article 2.3.4 des statuts, la première réunion du Comité Directeur du CSDB37 se tiendra dans les 30 jours qui suivent cette AGE pour composer et élire un bureau. La composition de ce bureau ainsi que les commissions seront portées à la connaissance des clubs dès la parution du compte-rendu correspondant.

Le nouveau Comité Directeur s'associe à la Présidente pour remercier l'ensemble des participants à cette AGE pour son élection.

12:00 l'Assemblée Générale Elective est close.

Chambray-Lès-Tours le 5 décembre 2024

La Présidente du CSDB37



Lynda ETTEN

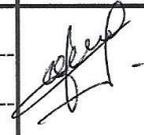
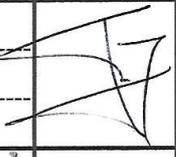
Le secrétaire sortant du CSDB37



Christian VIET

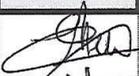
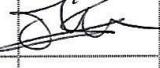
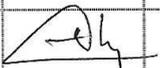
ANNEXE

FEUILLE DE PRESENCE et de PARTICIPATION au VOTE
à l'AG ELECTIVE DU 23 novembre 2024

N° CLUB	NOM DU CLUB	Licenciés 2023/2024	VOIX	Représentants du Club		REPAS OUI/NON	A VOTÉ signature
				NOM	SIGNATURE		
15060	BC VAL D'AMBOISE	50	4	Délégué 1	SAUVAGE Véronique	1	
				Délégué 2	SAUVAGE Jean-Claude	1	
				Participant		0	
15061	BC JOUE LES TOURS	188	10	Délégué 1	LEROUX Eric	0	
				Délégué 2	VIET Christian	0	
				Délégué 3	LEROUX Julien (pouvoir)	0	
				Participant	VACHER J-X.	0	
15062	BC LOCHES	33	3	Délégué 1	CRESPIN Michel	1	
				Participant	PICHON Christian	0	
				Participant	COUDEBERT J-F	0	
15065	STE MAURE BC	18	2	Délégué 1	CAUVIN Dominique	0	
				Participant			
				Participant			
15066	BC COLBERT ST PIERR	42	3	Délégué 1	ETTEN Laurent	0	
				Participant	COURTOIS William	0	
				Participant			
15067	BC TOURANGEAU	13	2	Délégué 1	MACAIRE JEAN	1	
				Participant	CHARTIER Jean	1	
				Participant			
15068	BC LANGEAIS	12	2	Délégué 1	GOUDEAU Roger	0	
				Participant	CORMIER Patrick	0	
				Participant			
15071	BC MONTLOUIS	45	3	Délégué 1	PILLEBOUE Rémi	0	
				Participant	RIBIERE Jean-Luc	0	
				Participant			
15077	AVOINE BC	13	2	Délégué 1	PANNETIER Jean-Pierre	0	
				Participant			
				Participant			

**FEUILLE DE PRESENCE ET RESULTAT DES ELECTIONS DE L'AG ELECTIVE
DU 23 novembre 2024**

Membres candidats au COMITE DIRECTEUR du CSDB37

NOMS	SIGNATURE	REPAS OUI/NON	ÉLU/NON ÉLU	voix	/suffrages exprimés
ETTEN Lynda		0	ÉLU	29	129
LE NOACH Patrick		0	ÉLU	29	129
MAUCLERC Nicolas		0	ÉLU	29	129
COUDERT Jean-Michel		1	ÉLU	29	129
MANDEREAU Quentin		0	ÉLU	29	129
HAYES Jean-Louis	excusé	0	ÉLU	29	129
CARVALHO RAUL		0	ÉLU	29	129
SAUVAGE Véronique			ÉLUE	28	129

0

Le nombre de délégués d'un club est déterminé par le nombre total de ses licenciés, selon le barème suivant :

- De 0 à 40 licenciés 1 délégué
- De 41 à 80 licenciés 2 délégués
- 81 licenciés et plus 3 délégués

Les titres de participation ne sont pas pris en compte dans les effectifs de licenciés.

Le nombre de voix dont chaque club dispose est déterminé de la façon suivante :

- une voix par club
- une voix par tranche de 20 licenciés

Le calcul des voix par tranche s'effectue en arrondissant à la dizaine supérieure.

Pour les assemblées générales, les effectifs de licenciés, de clubs et de membres partenaires pris en compte pour la détermination du nombre de délégués et de voix par club sont arrêtés :

- Quarante-cinq jours avant la date de l'assemblée générale si elle a lieu entre février et août ;
- A la clôture de la précédente saison sportive si elle a lieu entre septembre et janvier.

Les délégués d'un club disposent chacun, dans la mesure du possible, d'un nombre égal de voix.

En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le club perd les voix dont disposaient ces délégués, sauf si les délégués présents sont munis de pouvoirs émanant des délégués absents.